



Décision relative à une demande de changement de composition d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de changement mineur de composition et la demande associée du produit phytopharmaceutique **ZORVEC ZELAVIN**

de la société CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.
enregistrées sous les n° 2024-2837 et 2025-1804

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 23 avril 2025,

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 5 décembre 2025,

La modification de la composition intégrale du produit référencé ci-après **est accordée** en France sous réserve du respect de la composition du produit autorisée dans les conclusions de l'évaluation.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



Informations générales sur le produit

| | |
|-------------------------|---|
| Noms du produit | ZORVEC ZELAVIN ORONDIS |
| Type de produit | Produit de référence |
| Titulaire | CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S. 3 Rond-Point des Saules Immeuble Le Renaissance 78280 GUYANCOURT France |
| Formulation | Suspension concentrée huileuse (OD) |
| Contenant | 100 g/L - oxathiapiproline |
| Numéro d'intrant | 076-2017.01 (numéro d'intrant correspondant à la nouvelle composition du produit) |
| Numéro d'AMM | 2180380 |
| Fonction | Fongicide |
| Gamme d'usage | Professionnel |

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A l'exception des cas liés à l'ajout d'un coformulant alternatif, pour la mise sur le marché français, la fabrication du produit s'opère exclusivement selon la nouvelle composition autorisée, dans un délai maximum de 12 mois à compter de la présente décision.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 24/12/2025

DocuSigned by:

AE281A955A42454...

Charlotte Grastilieur
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)